

13 Sur le haut du village, en face des maisons en bois, prendre le chemin sur la droite et avancer tout droit pour passer le terrain des sports et ainsi, rejoindre directement Saint-Sylvestre. Vous arriverez sur le parking de la salle des fêtes.

 *Vous pourrez admirer l'église de Saint-Sylvestre datant du XIII^e siècle.*

14 De ce parking, descendre la route et tourner à droite au niveau des premières maisons en pierre en empruntant le chemin qui rejoint la route du petit Coudier.

15 Une fois à la route, prendre à droite et avancer jusqu'au village.

16 Dans ce village, à la première bifurcation, suivre le chemin à gauche, direction Mallessart.

17 Passer devant l'unique maison de ce lieu-dit et longer l'étang. Ensuite prendre la D 78 sur une centaine de mètres à droite.

18 Quitter la Départementale sur la gauche et rejoindre Le Mogot. Au niveau du Ranch Tashunka, vous avez le choix de revenir sur Grandmont et de terminer votre randonnée par la jonction direction route de La Barre à droite. Sinon, poursuivre par la gauche devant les maisons et emprunter le chemin de terre pour aller jusqu'au dôme du Puy de Forret.

19 A la première bifurcation, prendre le sentier à gauche. A la deuxième bifurcation, prendre cette fois-ci à droite. Puis au croisement, continuer sur le chemin de droite qui monte. Enfin à la dernière bifurcation, prendre à gauche.

L'ordre de Grandmont

Fondé par Etienne de Muret en 1076. Les Grandmontains devaient vivre dans la solitude d'un lieu retiré et dans le plus grand dénuement. Le nom de Grandmont vient du plateau granitique où durent s'installer les disciples d'Etienne, après avoir été chassés du bois de Muret par les bénédictins d'Ambazac. A la fin du XIII^e siècle, cet ordre est le plus répandu en Europe avec 1200 religieux. Mais en raison de conflits internes, affaiblis par la guerre de Cent Ans et les guerres de religion, ils périrent. L'extinction de l'ordre est prononcée par le pape Clément XVI en 1772. De nombreux livres et documentations sur l'histoire des moines et de l'abbaye sont à disposition à l'Office de Tourisme.

En chemin :

- La Chapelle et les vestiges de l'Abbaye de Grandmont ;
- La grange d'arrière des moines de Grandmont (Le Coudier) ;
- Les villages avec les anciennes maisons typiques du Limousin et les maisons en bois de constructions récentes par des artisans locaux ;
- L'église de Saint-Sylvestre et le bourg de Saint-Sylvestre ;
- Plusieurs étangs dont la chaussée date de l'époque Grandmontaine : l'étang de l'Ane, étang de Jonas, étang des Sauvages.... ;
- Les amas granitiques ;
- Points de vues.

20 Parvenu sur les hauteurs, redescendre à droite vers la vallée du Guimbelet.

 *Vous pourrez profiter du point de vue sur la vallée et les Monts de Blond.*

21 Avant d'atteindre le ruisseau, tourner à droite et aller vers le chemin de pierres qui conduit à l'étang de l'Ane.

22 Continuer tout droit jusqu'au carrefour. Au carrefour, prendre à gauche pour rejoindre l'étang. Longer l'étang et prendre le sentier sur la chaussée qui monte au niveau de la table de pique-nique.

23 A l'intersection suivante, prendre à droite et traverser le ruisseau.

24 Continuer d'avancer puis à la première bifurcation, prendre à gauche et à la deuxième prendre à droite pour remonter vers La Barre.

25 Continuer tout droit sur le chemin principal pour rejoindre la route.

26 Au niveau de la route, juste avant Grandmont, on retrouve la jonction "Le Mogot". Tourner à gauche sur la route et avancer jusqu'à la chapelle. A Grandmont, après avoir visité la chapelle, vous pouvez faire le tour des vestiges de l'ancienne abbaye en empruntant le chemin à droite, avant le village des Barrys. Ce chemin, en quelques minutes vous ramènera au parking de la chapelle.

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles à l'Office de Tourisme des Monts du Limousin
 Contact : Ambazac au 05 55 56 70 70
 Bessines-sur-Gartempe 05 55 76 09 28
 En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site www.tourisme-hautevienne.com ou 05 55 79 04 04

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détritiques et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respecter la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Eviter toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

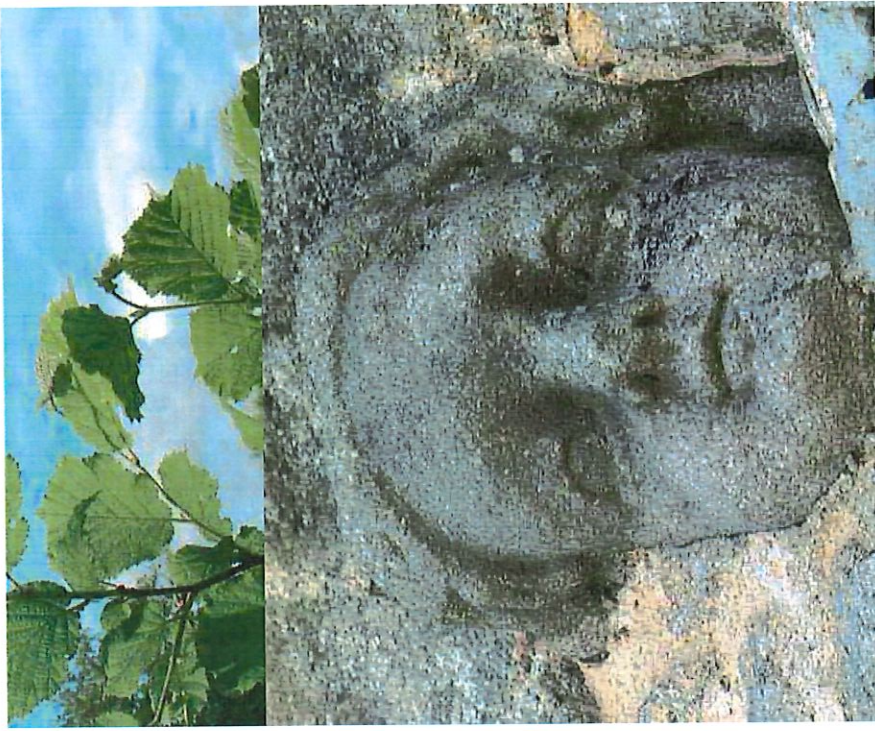
En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : www.randonnee-hautevienne.com ou au tél : 05 55 79 04 04

Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou le 112



Cette fiche randonnée est également consultable et téléchargeable sur le site www.randonnee-hautevienne.com. Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (cavaliers, VTT...), sauf indication contraire.

Crédit photo : CDT 87, D. Guillemain



SAINT-SYLVESTRE Le chemin des moines de Grandmont

5 h - 19,5 km



Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com

PAYS DE LOUÏSTANE
ET DES MONTS D'AMBAZAC

Info pratique

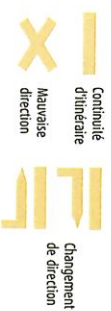
Accès : De Limoges, prendre l'A20 en direction de Paris. Prendre la sortie 25 vers la D44 en direction de Saint-Sylvestre.

Départ : Parking devant la chapelle de Grandmont.

Durée	Longueur	Balises	Niveau	Dénivelé
5 h	19,5 km	jaune	moyen	224 m



Les pratiques accessibles



Itinéraire

- 1 Garer la voiture devant la chapelle de Grandmont et prendre la direction du village Les Barrys.
- 2 Quitter la route en tournant à gauche à une centaine de mètres après la sortie du village.
- 3 Une fois passé la chaussée du premier étang des Sauvages, prendre à droite à la première bifurcation.
- 4 Longer les bords de l'étang à la vue du domaine des Sauvages. Puis traverser l'allée privée devant l'entrée de la propriété. Poursuivre ensuite par la chaussée du deuxième étang jusqu'à l'Abrissou.
- 5 A l'Abrissou (limite de la commune avec Ambazac - possibilité d'aller à la chapelle Saint-Psaumet en une vingtaine de minutes aller - retour) prendre à droite pour rejoindre la route qui mène à Barlette après avoir longé les plantations de sapins.
- 6 A la route goudronnée, prendre à gauche pour traverser le village de Barlette. Passer derrière les deux anciennes fermettes de la "Maison du Bois" et continuer en direction de Vieux.
- 7 Après une petite descente, quitter ce chemin en tournant à droite et avancer jusqu'au village de Chez Poyroud.
- 8 Traverser le village du même nom pour atteindre la route goudronnée et avancer sur celle-ci jusqu'au village de Larnont.
- 9 Passer le village, puis toujours sur la route, atteindre le village Le Coudier.
- 10 Vous y découvrez, à une centaine de mètres sur la gauche, la grange dimière des moines de Grandmont.
- 11 Après la traversée de ce village, au carrefour de la Croix, tourner à droite sur la route et continuer jusqu'au pont du ruisseau de Bourdalaire.
- 12 Juste après le pont, prendre tout de suite à droite le sentier qui monte dans la direction de la vallée des Bros.
- 12 Bifurquer à gauche vers La Chaise, village dans lequel il faut reprendre la route goudronnée par la droite.

